

**Compte rendu CAPD du 29 Janvier 2019**

La déclaration liminaire est ici.

1. **Approbation du compte rendu des CAPD :**

Nous avons validé le compte-rendu des CAPD du 31 janvier 2017, 26 juin 2018 et 4 septembre 2018 : pas de remarque, pas d’opposition, pas d’abstention

1. **Mouvement inter départemental session 2019 :**

Le Se-Unsa, après vérification avec l’administration et correction, a validé les barèmes et défendu les demandes de majoration exceptionnelle. Sachant que deux demandes de collègues pour les 800 points sont restées « sans avis » en l’absence du médecin de prévention, le Se-Unsa a réclamé et obtenu qu’ils bénéficient de ces 800 points.

Le Se-Unsa a déploré l’absence d’un réel service de médecine de prévention qui ne permet pas l’étude approfondie et équitable des dossiers de demande.

L’IA-DASEN nous annonce l’arrivée d’un médecin de prévention le 25 février 2019.

Il sera présent pour étudier les situations du Var avec deux jours de permanence par semaine dans le département, les deux autres jours les permanences auront lieu à Nice.

Le Se-Unsa espère qu’il pourra être présent lors des groupes de travail pour lesquels sont avis est nécessaire.

1. **Liste d’aptitude aux fonctions de directeur d’écoles deux classes et plus**

Cette année, l’administration a fourni aux candidats des documents d’aide à la préparation et précise que certaines circonscriptions proposent des modules de formation.

Cette année, 49 candidats sont proposés à l’inscription sur la liste d’aptitude aux fonctions de directeur et 9 candidats non-proposés.

Le Se-Unsa a demandé la lecture des avis défavorables.

Le Se-Unsa a obtenu qu’une réunion d’information/formation ait lieu chaque année afin d’exposer les attentes de l’administration aux futurs candidats à l’entretien.

Chaque collègue ayant reçu un avis défavorable peut être reçu par son IEN afin d’avoir un retour de la commission.

1. **Règles mouvement intra départemental session 2019**

Ce point n’a pu être discuté en CAPD ce jour. En effet la mise en place d’un nouveau logiciel et de l’obligation d’intégrer de nouvelles priorités n’a pas permis l’élaboration définitive de la circulaire qui devait être approuvée ce jour.

Un nouveau groupe de travail se tiendra le 4 mars 2019 et les opérations de mouvement seront de fait, plus tardives cette année (saisie attendue vers mi-avril).

1. **Examen des recours dans le cadre du PPCR**

La CAPD se réunissait aujourd’hui pour examiner toutes les demandes de recours des collèges en désaccord avec l’avis final de l’IA.

11 demandes de saisines suite aux rendez-vous de carrière ont été examinées. Le Se-Unsa a défendu les dossiers que les collègues leur ont fait remonter mais ont du faire face à l’intransigeance de l’IA-DASEN face à un réexamen des avis.

Il y a aussi eu 6 saisies hors-procédure pour des collègues dont l’avis a été donné en dehors d’un rendez-vous carrière (échelons 10 et 11)

L’IA-DASEN est intervenu en précisant sa démarche : la grille est modifiée et l’évaluation et son objet reposent maintenant sur le fait d’instiller une part de qualitatif.

Sur cette grille comprenant 11 items l’IA-DSEN hiérarchise les compétences. Pour lui, l’aspect pédagogique est primordial.

Il ne reviendra dans aucun cas sur son appréciation finale.

**Information importante :**

Pour les avis non renseignés (en cas de congé longue maladie), l’IA-DASEN se retourne vers les IEN car il a obligation de mettre un avis (sauf en cas de refus du rendez-vous de carrière).

Pour en savoir plus, nous contacter.

**Questions diverses**

**Résultats du CAPPEI**

30 candidats, 16 admis, 53,33 % de réussite, dont :

- 10 stagiaires, 7 admis, 70% de réussite.

- 20 candidats libres, 9 admis, 45% de réussite.

**Modalités d’octroi de formation dans le cadre du CPF**

Les services nous informent que les modalités ne sont pas encore connues. Pourtant, le texte régissant ce dossier a été publié en novembre 2018…

**Indemnité différentielle**

Nous regrettons d’apprendre de la bouche même de l’IA-DASEN qui le regrette aussi, que le logiciel Calculateur de l’IDPE n’est toujours pas fonctionnel.

La Direction des Affaires Financières a maintenu, en date du 7 novembre 2018, la consigne de sursoir au paiement faute de pouvoir calculer la somme due à chacun des personnels concernés.

De nouvelles consignes devaient arriver début 2019, que nous attendons encore.

Nous avons dénoncé ce fait et rappelé que lorsque le rattrapage se fera, il sera prélevé à la source et pourra induire un nouveau taux d’imposition pour l’année suivante.

**Evaluations CP/CE1**

L’IA-DASEN nous apprend qu’il n’a pas relayé l’information auprès des IEN d’une déduction de 5 heures octroyée par le Ministre à la demande du Se-Unsa en contre-partie du temps de saisie des évaluations CP/CE1 de début d’année (cf. lettre ci-jointe).   
En effet, il considère que le courrier signé de la main du Ministre de l’Education National au Se-Unsa n’a pas de valeur juridique puisqu’il n’est pas traduit dans une circulaire.

Nous vous encourageons à vous saisir de ces 5 heures. En cas de problème, le Se-Unsa vous accompagnera auprès de votre IEN et/ou de l’IA-DASEN.

**UPE2A**

Le Se-Unsa a demandé un retour sur les candidats retenus pour exercer les fonctions d’UPE2A.   
10 candidates ont été retenues, 10 candidates n’ont pas été validées. \*

**Enseignants référents pour les usages du numérique (Erun)**

3 candidats ont postulé pour intégrer le vivier, 1 candidat a reçu un avis défavorable, nous demandons la lecture de cet avis. \*

**Recrutement enseignants référents handicap**

3 candidats ont postulé et 1 n ‘a pas été retenu.

Nous demandons lecture des avis. \*

* Par manque de temps, les avis ne nous seront communiqués que lors de la CAPD du 19 Mars 2019.

**Promotions**

Communication de la liste des discriminants pour départager les égalités de barèmes pour les promotions accélérées et à la hors-classe.

Le département du Var appliquera les discriminants préconisés par le Ministère soit : 1/ ancienneté dans le corps 2/ ancienneté dans le grade 3/ ancienneté dans l’échelon. Pour le quatrième discriminant, le Se-Unsa demande et obtient l’approbation de l’IA-DASEN pour que l’ordre alphabétique soit remplacé par l’AGS.

**Plan du Numérique à Toulon**

Madame l’Inspectrice-Adjointe nous informe que le dossier est en cours d’instruction et en recherche de résolution avec l’intervention de l’ensemble des interlocuteurs concernés (Education Nationale, Mairie, fournisseurs)

**Plateforme Verdon**

Nous interrogeons l’administration sur l’impact de la mise en oeuvre de cette plateforme sur les missions des Erun.

Madame l’Inspectrice-Adjointe nous informe qu’une étude statistique est en cours pour faire un état des types de demandes faites sur Verdon.

Les résultats permettront de recentrer les missions de Erun sur des taches moins administratives. Toutefois, il n’est pas question de rompre leur lien avec les directeurs.

**Habilitation langue**

L’IA-DASEN nous confirme que tout enseignant qui le souhaite peut demander à passer une habilitation langue sans référence aux langues étudiées dans le collège de son bassin. Il veillera à ce que cela soit effectif.

**Protocole "Agir pour l’école":**

Pour rappel, à la CAPD de fin d'année scolaire, les organisations syndicales avaient été rassurées avec la garantie faite qu'aucun collègue ne serait contraint dans le Var. Or à la rentrée, cela n'a pas été le cas.

L’IA convient qu’il y a eu de fortes incitations. Il précise que toute expérimentation, pour être analysée convenablement, doit être menée jusqu’à son terme.

Il reconnait le protocole très contraignant, une mise en route laborieuse mais, selon lui, les premiers résultats sont prometteurs.

Il ne nous a pas répondu clairement sur la sortie possible du dispositif en fin d’année scolaire. Il souhaite attendre les résultats.

**ASH :**

Réponse à notre courrier du 18 avril 2018 dans lequel le SE-UNSA demande l'octroi de l'IMP à taux plein (2500€) pour les enseignants référents rattachés à la MDPH dans un souci d'équité avec les autres enseignants référents. (cf. courrier ci-joint).

Actuellement, l’IA nous répond que la circulaire ne prévoit pas le versement de cette IMP pour les personnels référents en poste à la MDPH. Nous lui rappelons que, lors du CT du mois de Juin, le Recteur avait annoncé une décision contraire. L’administration nous précise qu’actuellement, la référence de ce type de poste dans la nomenclature ne permet pas de déclencher le paiement de cette indemnité. Nous demandons donc à ce que soient renommer ces postes lors du prochain CT.

**Diffusion des informations :** la circulaire pour l'inscription au CAPPEI SESSION 2019 n'a pas été envoyée dans les écoles (ouverture de l'inscription le 17/12/2018)

L’administration reconnait un dysfonctionnement, la personne au rectorat n’ayant pas été sollicitée pour diffuser le document.

Nous dénonçons aussi la publication tardive de la circulaire pour l’inscription aux modules complémentaires : jeudi 24 janvier 2019 pour une date de dépôt arrêtée au vendredi 1er février 2019. l’IA nous précise qu’il regrette ce délai très court et qu’un report de la date butoir est à l’étude.

Demande du nombre d‘élèves scolarisés bénéficiant d’une AVS:

2480 élèves scolarisés dans le Var avec notification AVS  
Un peu plus d’une centaine reste non accompagnée.

**Sophie, Anaïs, Stéphanie, Cathy et Sabine, vos déléguées du personnel pour le SE-UNA du VAR**

